

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2021-R-023**

**Séance à distance du 06 mai 2021**

**Avis relatif à la demande d'autorisation de travaux dans la Réserve Naturelle  
Régionale de l'étang de Haute-Jarrie**

Lors de la séance à distance du 06 mai 2021, le CSRPN a examiné la demande d'autorisation de travaux dans la Réserve Naturelle Régionale (RNR) de l'étang de Haute-Jarrie.

Considérant que ce projet d'arasement de merlons est inscrit dans le plan de gestion de la RNR, le CSRPN rend un **avis favorable** à cette demande avec les remarques suivantes :

1. Il est regrettable que le document portant sur les mesures ERC n'ait pas été transmis suffisamment tôt ;
2. Il aurait été appréciable de disposer d'éléments cartographiés précis qui auraient fait état de la localisation des espèces d'intérêt présentes.

Le président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

